



INTRODUCTION

L'Université de Jendouba a adhéré au statut national « étudiant entrepreneur » afin de faire bénéficier les étudiants de l'Université de Jendouba des 14 établissements universitaires réparties sur les quatre gouvernorats Jendouba, Béja, Kef et Siliana de ses avantages en favorisant leur développement entrepreneurial à travers des dispositifs et des conditions d'accompagnement efficaces et adéquates durant le processus de création de projets et ce avec la réussite de leurs études universitaires conformément à la circulaire n°42 du 28 Novembre 2019. Le SNEE est une reconnaissance accordée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et opéré par délégation par l'université.

QU'EST CE QU'UN STATUT ETUDIANT ENTREPRENEUR ?

Statut spécial accordé aux étudiants porteurs d'idées innovantes ou aussi de projets innovants.

Ce statut permet aux Etudiants-Entrepreneurs de bénéficier de différents avantages académiques, de formation, d'accompagnement et de réseautage.

Trois niveaux de statuts Etudiants-Entrepreneurs. Chacun des 3 niveaux est attribué à l'Etudiant-Entrepreneur selon le degré de maturité du projet.

IDÉE

**Statut Etudiant-Entrepreneur
INITIATEUR**

BUSINESS PLAN

**Statut Etudiant-Entrepreneur
INNOVATEUR**

STARTUP CRÉE

**Statut Etudiant-Entrepreneur
PROMOTEUR**

**Le statut Etudiant-Entrepreneur
dure une année reconductible.**



**STATUT ÉTUDIANT
ENTREPRENEUR**



QUI A LE DROIT AU STATUT ETUDIANT ENTREPRENEUR ?

- Tout étudiant de ***tout niveau*** et de toute spécialité ayant une idée de projet claire et innovante
- Il est possible de candidater de façon individuelle ou en groupe d'étudiants de spécialités ou/et ***d'établissements différents***. Le groupe ne doit pas dépasser 4 étudiants candidats

QUELS SONT LES CRITERES D'EVALUATION POUR PASSER EN NIVEAU DE STATUT ETUDIANT ENTREPRENEUR ?

- ***Critère obligatoire*** :
Idée de projet claire et innovante
- ***Critères optionnels*** :
 1. Activités dans les clubs ou les associations
 2. Lettre de recommandation du centre « 4C » de son établissement
 3. Attestation de formation ou de certification
 4. Maîtrise de la langue française et anglais

QUELS SONT LES AVANTAGES DU STATUT ETUDIANT ENTREPRENEUR ?

AVANTAGES ACADEMIQUES

1. Valoriser les unités transversales liées au programme
2. Fournir la flexibilité nécessaire dans l'emploi du temps
3. Considérer le projet de création d'entreprise comme un projet de fin d'étude
4. Statuer la qualité « Etudiant-Entrepreneur » dans le supplément du diplôme et dans la carte Etudiant Intelligente

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

1. Accompagnement et encadrement personnalisés par des encadrants académiques et professionnels
2. Participation aux sessions de formation et de certification en entrepreneuriat et création d'entreprise
3. Priorité pour la participation dans les séminaires et conférences liés à la création d'entreprise

ACCES AUX ESPACES/RESSOURCES MATERIELLES

1. Accès à l'espaces « Etudiant - Entrepreneur » et aux opportunités de réseautage avec les étudiants entrepreneurs de différentes spécialités
2. Accès au FABLAB et aux laboratoires et centres de recherche

SOUTIEN DANS LA RECHERCHE DES SOURCES DE FINANCEMENT

QUELS SONT LES CRITERES D'EVALUATION POUR PASSER EN NIVEAU DE STATUT ETUDIANT ENTREPRENEUR ?

De niveau Statut Etudiant-Entrepreneur initiateur à niveau Statut Etudiant-Entrepreneur innovateur :

présence de Business Plan

De niveau Statut Etudiant-Entrepreneur innovateur à niveau Statut Etudiant-Entrepreneur promoteur :

création d'entreprise.